

5 juillet 2010

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 5 juillet 2010 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire :	Jean-Claude Dumas
Madame la conseillère:	Renée-Claude Leroux
Messieurs les conseillers :	Raynald Breton
	Julio Carrier
	Réjean Giard
	Marc Lavertu

Tous membres du conseil et formant quorum.

M. Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2010 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2010
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance
9. Résolutions
 - 9.1 Engagement de crédits
 - 9.2 Achats pour les parcs
 - 9.3 Refinancement du règlement d'emprunt de la rue Biron
 - 9.4 Autorisation de signature – Caisse pop. – Projet Corporation Sport Loisir Weedon
 - 9.5 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités
 - 9.6 Assurance responsabilité – Daltons
 - 9.7 Nomination des vérificateurs financiers
 - 9.8 Achat d'équipement – Service incendie
 - 9.9 M.T.Q. – Reddition de comptes
 - 9.10 Salle du conseil municipal
 - 9.11 Contrat de déneigement – Route 112 signataires
10. Avis de motion
 - 10.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage # 2000-033 afin de régir l'implantation des systèmes extérieurs de chauffage à combustion d'un bâtiment principal ou accessoire sur le territoire de la municipalité, incluant les chauffe-piscines au bois

10.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement des permis et certificats # 2000-036

11. Règlement

11.1 Adoption du règlement #2010-003 autorisant l'occupation du domaine public

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de la séance

2010-131

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

9.9 M.T.Q. – Reddition de comptes

9.10 Salle du conseil municipal

9.11 Contrat de déneigement – route 112 signataires.

#3

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2010 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux ;

2010-132

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2010 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2010 et que lesdits procès-verbaux soient et sont acceptés, tels que présentés.

#4

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans les comités respectifs.

#5

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Royer dépose le rapport de la situation budgétaire au 30 juin 2010 et avise le conseil que l'élection partielle pour le district no 3 aura lieu le 26 septembre 2010.

#6

INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

Des questions furent posées sur les ventes de garage, les abris temporaires, les branches et les bateaux.

#7

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

No déboursé	Date	Nom	Description	Montant
201000491	2010-06-08	Les Bétons L. Barolet Inc.	bnd gravier /sable	47,877.19 \$
201000492	2010-06-08	Solidarité rurale du Québec	loisirs et culture	250.00 \$
201000493	2010-06-08	S.C.A. Weedon	essence/ent bât/ent mach/parc municipaux	4,669.19 \$
201000494	2010-06-08	Raymond, Chabot, Grant, Thorthon	vérification comptable	558.73 \$

No déboursé	Date	Nom	Description	Montant
201000495	2010-06-08	Propane GRG Inc.	propage garage stg	288.71 \$
201000496	2010-06-08	Alsco Corp.	service de buanderie	172.13 \$
201000497	2010-06-08	Daniel Turgeon	parc municipaux	20.00 \$
201000498	2010-06-08	Fédération Québécoise des Mun.		37.20 \$
201000500	2010-06-08	Fédération Québécoise des Mun.	formation	37.40 \$
201000501	2010-06-15	Fond Action - CSN	remises de l'employeur réduit-1	2,153.76 \$
201000502	2010-06-15	STT de la Municipalité de Weedon	remises de l'employeur réduit-1	392.07 \$
201000503	2010-06-15	Caisse Pop Desjardins de Weedon	remises de l'employeur réduit-1	2,682.38 \$
201000504	2010-06-15	Ministre du Revenu du Québec	remises de l'employeur réduit-1	7,001.57 \$
201000505	2010-06-15	Receveur Général du Canada	remises de l'employeur réduit-1	2,864.93 \$
201000506	2010-06-15	CARRA	remises de l'employeur ordinaire-1	745.76 \$
201000507	2010-06-15	STT de la Municipalité de Weedon	remises de l'employeur ordinaire-1	109.18 \$
201000508	2010-06-15	Caisse Pop Desjardins de Weedon	remises de l'employeur ordinaire-1	455.06 \$
201000509	2010-06-15	Ministre du Revenu du Québec	remises de l'employeur ordinaire-1	2,402.13 \$
201000510	2010-06-15	Receveur Général du Canada	remises de l'employeur ordinaire-1	892.57 \$
201000511	2010-06-08	Javel Bois-Francis	usine eau usée wee/stg	919.50 \$
201000512	2010-06-08	J. Marc Laroche Inc.	entretien réseau électrique	116.26 \$
201000513	2010-06-08	Réjean Giard	frais déplacement élu	174.40 \$
201000514	2010-06-08	Jean-Claude Dumas	frais déplacement élu	542.98 \$
201000515	2010-06-08	Réal Huot Inc.	pièces aqueduc	807.09 \$
201000516	2010-06-08	Hydro-Québec	éclairage des rues	568.67 \$
201000517	2010-06-08	Sports Loisirs Weedon	les loisirs	4,200.00 \$
201000518	2010-06-08	Sports Loisirs Weedon	loisirs	33,938.00 \$
201000519	2010-06-08	J. N. Denis Inc.	ent. Mach/bâtiment	2,505.91 \$
201000521	2010-06-14	Bell Mobilité Inc.	h.v. téléphone	265.46 \$
201000522	2010-06-14	Les Serres Arc-En-Fleurs	panier de fleurs	1,363.82 \$
201000523	2010-06-14	*Bell Canada	internet usine de filtration weedon	127.42 \$
201000524	2010-06-14	Comité Loisir de la M.R.C. du Haut	publicité	250.00 \$
201000525	2010-06-14	Bell Mobilité Pagette	incendie comm.	6.77 \$
201000526	2010-06-14	Association touristique Lac Aylmer	loisirs	700.00 \$
201000527	2010-06-14	Hydro-Québec	éclairage des rues	1,564.25 \$
201000528	2010-06-14	Bell Canada	compte du mois	784.71 \$
201000529	2010-06-14	SONIC	essence	7,889.66 \$
201000530	2010-06-21	Daniel Mercier	t.r. autres	79.00 \$
201000531	2010-06-21	Ass.des Directeurs Mun. Du Québec	formation	242.68 \$
201000532	2010-06-21	L'Inter Marché de Weedon	social incendie	117.69 \$
201000533	2010-06-21	Restaurant Le Moulin 3	village relais	62.00 \$
201000534	2010-06-21	Hydro-Québec	usine de filtration weedon	1,832.82 \$
201000535	2010-06-23	Guillevin International Cie	outillage usine de filtration	479.72 \$
201000536	2010-06-23	Émile Royer	frais déplacement personnel	168.00 \$
201000572	2010-06-25	Philippe Mercier Inc.	entretien réseau électrique	2,099.48 \$
Sous-total des chèques émis				135,416.25 \$
201000499	2010-06-08	Fédération Québécoise des Mun.	Annule le déboursé 201000498	37.20 \$
Total des chèques émis				135,379.05 \$
201000537	2010-07-05	Cartes Citi Canada Inc.	fourniture de bureau	551.89 \$
201000538	2010-07-05	Fédération Québécoise des Mun.	frais de poste	70.34 \$
201000539	2010-07-05	Le Groupe A&A Sherbrooke	photocopieur	253.24 \$
201000540	2010-07-05	Alain Audet	autres primes	81.65 \$
201000541	2010-07-05	Raynald Doyon	articles ménagers	216.94 \$
201000542	2010-07-05	Centre d'extincteur SL	entretien équipement incendie	105.99 \$
201000543	2010-07-05	CSE Incendie et Sécurité Inc.	achat équip incendie	500.04 \$
201000544	2010-07-05	CMP Mayer Inc.	incendie achat équip	2,174.26 \$
201000545	2010-07-05	Pavages St-François (2010) Inc.	asphalte	20,697.64 \$
201000546	2010-07-05	Cuma de Weedon	location de pelle	1,354.50 \$
201000547	2010-07-05	Plomberie Gilles Phaneuf	usine de filtration weedon	16.25 \$
201000548	2010-07-05	Les Constructions Léo Barolet Inc.	halte routière stg	2,065.61 \$
201000549	2010-07-05	Les Bétons L. Barolet Inc.	travaux routier/halte stg/location mach	2,908.23 \$
201000550	2010-07-05	Snap-On Tools	outils	229.04 \$
201000551	2010-07-05	Propane GRG Inc.	propane garage stg	54.18 \$
201000552	2010-07-05	Gaétan Brière	réparation d'outils	93.44 \$
201000553	2010-07-05	Graymont (QC) Inc.	travaux routier/inc mach	239.73 \$
201000554	2010-07-05	Calclo 2000 Inc.	calcium été	14,873.54 \$
201000555	2010-07-05	Breton Location Inc.	location outils	120.77 \$
201000556	2010-07-05	Environnement E.S.A. Inc.	service de main d'œuvre	1,348.86 \$
201000557	2010-07-05	John Meunier Inc.	usine épur weedon/stg/eau potable	814.49 \$
201000558	2010-07-05	Produits Chimiques CCC LTEE	usine épur produit chimiques	795.09 \$
201000559	2010-07-05	Sanikure Inc.	égout weedon/stg	3,967.56 \$
201000560	2010-07-05	Signalisation de l'Estrie Inc.	signalisation	40.64 \$

No déboursé	Date	Nom	Description	Montant
201000561	2010-07-05	9175-0828 Québec Inc.	parc municipaux	517.25 \$
201000562	2010-07-05	*Hydro-Québec	réseau électrique	162.54 \$
201000563	2010-07-05	Impression numérique Copiexpert	village relais	79.69 \$
201000564	2010-07-05	Ville de Disraëlli	ordures disraëli	2,705.77 \$
201000565	2010-07-05	Régie Inter. Sanitaire des Hameaux	entente régie sanitaire	13,931.67 \$
201000566	2010-07-05	Régie Intermunicipale	ordures cook	6,307.41 \$
201000567	2010-07-05	Laurentide re/sources Inc.	enfouissement site cook	165.87 \$
201000568	2010-07-05	Centre Communautaire de Weedon	2e tranche subv 2010	22,386.08 \$
201000569	2010-07-05	Les Services de Gestion SGT Inc.	projet 1	23,823.04 \$
201000570	2010-07-05	Laforest Nova Aqua Inc.	projet 1	931.10 \$
201000571	2010-07-05	M.R.C. du Haut St-François	frais de poste/fibre optique	637.14 \$
201000573	2010-07-05	Action Solutions Sans Fil V Inc.	voirie comm./incendie comm	352.24 \$
201000574	2010-07-05	Laboratoires d'analyse S.M.Inc	analyse de l'eau potable et usée	522.04 \$
201000575	2010-07-05	Construction A. Boisvert Inc.	gravier chemins municipaux	29,019.26 \$
Total des chèques à payer				155,115.02 \$

2010-133

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 333 390.23 \$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	42 896.16 \$
Opérations courantes payées :	135,379.05 \$
Opérations courantes à payer :	155,115.02 \$
	=====
Total	333 390.23 \$

Le directeur général / secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir ces dépenses.

#8

CORRESPONDANCE

1. Directeur des poursuites criminelles et pénales – Incendie halte St-Gérard
2. Assemblée nationale – Accusé-réception de la résolution #2010-106
3. SARP – Nouvelle pochette de services
4. Assemblée nationale – PAARRM
5. MAMROT – Transfert taxe fédérale d'accise sur l'essence
6. MDDEP – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
7. MAMROT – Échéance pour la réalisation des travaux
8. Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie – Rapport annuel 2009-2010

2010-134

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la correspondance soit versée aux archives municipales.

#9

RÉSOLUTIONS

#9.1

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

CONSIDÉRANT QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2010;

2010-135

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période de juillet 2010;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	500.00 \$
TRANSPORT ROUTIER :	5 000.00 \$
HYGIENE DU MILIEU :	5 175.00 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRAIN :	0.00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	0.00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	0.00 \$
	=====
	10 675.00 \$

#9.2 ACHATS POUR LES PARCS

2010-136 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que M. Royer soit autorisé à acheter une table et trois poubelles pour les parcs de la municipalité au coût de deux mille quatre cent trente-huit dollars (2 438 \$) plus les taxes applicables.

#9.3 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA RUE BIRON

2010-137 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon accepte l'offre de la Caisse populaire Desjardins de Weedon pour son refinancement du règlement d'emprunt de la rue Biron au taux de 5.25% par billets en vertu du règlement #313, au pair, échéant en série 5 ans comme dans le tableau suivant. Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèques à l'ordre du détenteur enregistré.

Montant du financement	66 600,00 \$
Amortissement	5 an(s)
Terme	5 an(s)
Taux d'intérêt	5,250 %
Capitalisation	mensuelle
Fréquence	mensuelle
Remboursement	1 264,47 \$
Dernier remboursement	1 264,47 \$
Nombre de remboursements	60
Frais d'intérêts	9 268,20 \$
Frais d'assurance	0,00 \$
Frais totaux	9 268,20 \$
Obligation totale	75 868,20 \$
Taux d'assurance	0,000 %
Taux au contrat	5,250 %
Taux équivalent	5,250 %

#9.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – CAISSE POP. – PROJET CORPORATION SPORT LOISIR WEEDON

2010-138 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Messieurs Jean-Claude Dumas, maire et Émile Royer, directeur général, soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la marge de crédit, pour le dossier du projet de la Corporation Sport Loisir Weedon.

- #9.5** **CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**
- ATTENDU QUE** la participation de délégués du Conseil municipal aux assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités permet d’aller chercher de la formation concernant les fonctions d’élus municipaux;
- ATTENDU QU’** en vertu du règlement no 5, article 6, le Conseil peut autoriser le paiement des dépenses encourues par un membre du Conseil pourvu que lesdites dépenses aient été autorisées par résolution;
- 2010-139** **EN CONSÉQUENCE,** IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux
- ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le Conseil municipal décrète et autorise que les membres du conseil municipal et le directeur général soient et sont délégués, pour et au nom de la Municipalité, pour participer au congrès annuel de la FQM, qui se tiendra les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010. Un montant de quatre mille deux cent soixante-six dollars et soixante-sept sous (4 266.67 \$) taxes incluses est prévu au budget pour l’inscription au Congrès. Les dépenses inhérentes à ce congrès (transport, repas et logement) seront également remboursées.
- #9.6** **ASSURANCE RESPONSABILITÉ – DALTONS**
- 2010-140** IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu
- ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon prenne en charge l’assurance-responsabilité des Daltons - 15^{ème} Édition, qui se tiendra du 30 juillet au 8 août 2009 inclusivement, au coût de cinq mille sept cents dollars (5 700 \$) taxes incluses.
- #9.7** **NOMINATION DES VÉRIFICATEURS FINANCIERS**
- 2010-141** IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton
- ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon retienne les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur comptable.
- #9.8** **ACHAT D’ÉQUIPEMENT – SERVICE INCENDIE**
- 2010-142** IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier
- ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que M. Émile Royer, directeur général soit et est autorisé à acheter des cylindres pour les appareils respiratoires pour un montant de deux mille dollars (2 000 \$) ainsi qu’une scie à chaîne pour un montant de deux mille cent dollars (2 100 \$).
- #9.9** **M.T.Q. – REDDITION DE COMPTES**
- ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de cent quatre-vingt-dix mille trois cent vingt-cinq dollars (190 325 \$) pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2009 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée.

2010-143 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Weedon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#9.10 **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

2010-144 IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le revêtement de plancher de la salle du conseil soit changé. Les coûts sont de trois mille sept cent quatre-vingt-sept dollars (3 787 \$) plus les taxes, ce montant sera pris à même le surplus.

#9.11 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – ROUTE 112 SIGNATAIRES**

2010-145 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le M. Jean-Claude Dumas, maire et M. Émile Royer, directeur général soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs au contrat de déneigement de la route 112.

#10. **AVIS DE MOTION**

#10.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 2000-033 AFIN DE RÉGIR L'IMPLANTATION DES SYSTÈMES EXTÉRIEURS DE CHAUFFAGE À COMBUSTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ, INCLUANT LES CHAUFFE-PISCINES AU BOIS.**

Avis de motion est donné par Monsieur Réjean Giard qu'à sa prochaine séance ou à une subséquente un projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 2000-033 afin de régir l'implantation des systèmes extérieurs de chauffage à combustion d'un bâtiment principal ou accessoire sur le territoire de la municipalité, incluant les chauffe-piscines au bois sera déposé.

#10.2 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS # 2000-036**

Avis de motion est donné par Monsieur Julio Carrier qu'à sa prochaine séance ou à une subséquente un projet de règlement modifiant le règlement des permis et certificats # 2000-036 sera déposé.

#11. **RÈGLEMENT**

#11.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT #2010-003 AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'occupation du domaine public présentées de façon régulière au conseil municipal et la volonté du conseil d'y donner suite sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs accordés en ce sens au conseil municipal en vertu des articles 14.16.1 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 7 juin 2010

2010-146

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement suivant portant le #2010-003 est adopté et que le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : L'occupation du domaine public est interdite sans une autorisation conforme au présent règlement.

ARTICLE 3 : L'autorisation précisée à l'article 2, dans le cas où elle est accordée, fait l'objet d'un permis d'occupation du domaine public.

ARTICLE 4 : Une occupation du domaine public pour une période continue de plus d'un an est une occupation permanente et le permis qui s'y rattache est valide tant que les conditions de sa délivrance ne sont pas modifiées.

ARTICLE 5 : Le permis d'occupation permanente du domaine public vise notamment :

1. Un empiètement par un bâtiment;
2. Des câbles, poteaux, tuyaux, conduits, autres installations semblables de même qu'enseignes, panneaux publicitaires et autres équipements semblables;
3. Un droit de passage sur un terrain du domaine public;

Toute occupation permanente du domaine public est conditionnelle à ce que le titulaire du permis soit responsable de tout dommage aux biens ou aux personnes résultant de l'occupation, prenne fait et cause pour la municipalité et la tienne indemne dans toute réclamation pour de tels dommages.

ARTICLE 6 : Pour une occupation permanente, la demande d'autorisation présentée à la municipalité doit indiquer :

1. Les nom, adresse et occupation du requérant;
2. Les raisons pour lesquelles l'occupation est demandée;
3. Le genre de construction ou d'installation qui occupera le domaine public, tel que murs, balcons, marquises, escaliers ou partie de bâtiment ou câbles, tuyaux, poteaux, conduits, autres installations semblables, de même qu'enseignes, panneaux publicitaires et autres équipements semblables;
4. Cette demande doit être accompagnée :
 - D'une preuve qu'il détient une assurance responsabilité au montant fixé par la municipalité;

- D'une copie du titre publié au Registre foncier établissant qu'il est le dernier propriétaire inscrit de l'immeuble pour l'utilité duquel l'occupation est autorisée;
 - D'un plan ou croquis en trois exemplaires indiquant les dimensions et l'emplacement de l'occupation prévue;
 - Du paiement du prix fixé pour l'ouverture du dossier et l'étude préalable de la demande au règlement sur les tarifs, pour l'exercice en cours à la demande de permis;
5. Lorsque, sur présentation d'une demande conforme à l'article précédent, la municipalité autorise l'occupation, elle en informe le requérant et lui délivre le permis requis s'il se conforme aux exigences suivantes :
- Payer à la municipalité le prix du droit d'occuper le domaine public applicable à la première période d'occupation tel que fixé au règlement sur les tarifs pour l'exercice financier en cours à la date du premier jour de l'occupation.
6. L'assurance responsabilité exigée en vertu du paragraphe 4 du présent article doit être maintenue en vigueur durant toute la durée de l'occupation et le montant doit en être indexé tous les cinq (5) ans selon un taux que fixe l'autorité compétente;

ARTICLE 7 : Le permis d'occupation permanente contient les renseignements suivants :

- Les noms, adresse et occupation du titulaire;
- Une identification de l'immeuble pour l'utilité duquel l'occupation est autorisée, par ses numéros de lots et, le cas échéant, l'adresse des bâtiments y érigés;
- Une description du genre de construction ou d'installation qui occupera le domaine public;
- La durée de l'occupation autorisée;
- Les autres conditions et modalités de l'autorisation que peut déterminer la municipalité.

ARTICLE 8 : L'autorisation accordée par le conseil municipal est inscrite dans un registre tenu à cette fin.

ARTICLE 9 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le 5 juillet 2010.

Émile Royer, g.m.a.

Jean-Claude Dumas

Directeur général / Secrétaire-trésorier

Maire

#12

VARIA

#13

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question fut posée concernant le règlement 2010-004 - Règlement modifiant le règlement de zonage # 2000-033 afin de régir l'implantation des systèmes extérieurs de chauffage à combustion d'un bâtiment principal ou accessoire sur le territoire de la municipalité, incluant les chauffe-piscines au bois.

#14

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2010-147

À 20h30, Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance ordinaire.

Émile Royer, g.m.a.

Jean-Claude Dumas

Directeur général / Secrétaire-trésorier

Maire